

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

chercheurs Question écrite n° 82378

## Texte de la question

Mme Laure de La Raudière attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de favoriser l'embauche des jeunes docteurs. En effet le système actuel ne permet aux chercheurs d'occuper un même emploi en CDD que pour une période de trois ans maximum seulement. Il est clair que cette restriction ne leur permet qu'insuffisamment de construire leur CV dans le but de trouver un emploi en CDI par la suite et par conséquent laisse les jeunes docteurs dans une précarité bien plus accentuée alors que la recherche française est un atout qui formera les emplois de demain. Pour cette raison, les jeunes docteurs choisissent de plus en plus le *brain drain* ou la réorientation. C'est une absurdité quand on sait que le nombre d'emplois précaires financés aujourd'hui dans l'enseignement supérieur et la recherche est estimé à plusieurs dizaines de milliers. Elle l'interroge pour savoir quelles sont les actions qu'elle entend mener pour favoriser l'emploi de nos chercheurs sur des postes permanents.

## Données clés

Auteur : Mme Laure de La Raudière

Circonscription: Eure-et-Loir (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 82378

Rubrique: Recherche

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 juin 2015, page 4687 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)